

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 2 octobre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 140 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Christophe MADROLLE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Philippe CAMILLIERI représenté par Roland GIBERTI - Gérard CHENOZ représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DI MECO représenté par Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON représentée par Martine GOELZER - Mourad KAHOUl représenté par Paul HUBAC - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Christophe MASSE représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean-Louis MOULINS représenté par Marie-Louise LOTA - Gilles PAGLIUCA représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Maxime TOMMASINI représenté par Mireille BALOCCO - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine LORENZI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

REX 001-1558/09/CC

■ Opération d'Intérêt National Euroméditerranée - Approbation d'une convention de partenariat et de financement pour la mise en oeuvre d'une mission de coordination des opérations "Marseille Provence 2013" dans le périmètre d'Euroméditerranée.

DGADDATC 09/3538/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Marseille Provence a été désigné officiellement Capitale Européenne de la Culture 2013, en même temps que la ville de Kosice, par le Conseil Culture de l'Union Européenne réuni à Bruxelles le 12 mai 2009.

Cet acte a constitué l'étape majeure du processus de désignation.

Cette désignation constitue un projet fédérateur des acteurs métropolitains qui servira de catalyseur au développement, non seulement culturel mais également économique, social et urbain.

C'est pourquoi, Marseille Provence Métropole, membre fondateur de l'association Marseille Provence 2013, qui a fait de l'économie de la connaissance, de l'innovation et de la création un facteur central de développement, soutient le projet non seulement au plan financier mais encore au plan opérationnel compte tenu de ses compétences.

Au plan opérationnel en effet, un autre enjeu majeur s'est imposé qui est de réaliser pour 2013 dans le périmètre de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée, un des principaux théâtres de l'année, les équipements nécessaires à l'événement.

Ceux-ci sont bien identifiés et les partenaires/maîtres d'ouvrages de ces équipements sont donc convenus de mettre en oeuvre une fonction de coordination spécifique justifiée par le nombre, la qualité et la densité de ces équipements à réaliser en un délai très court.

Pour ce faire, une mission de coordination des opérations « Marseille Provence 2013 » dans le périmètre Euroméditerranée a été proposée et acceptée par les partenaires de l'Opération d'intérêt National lors de son Conseil d'Administration du 2 avril 2009.

Cette mission, pilotée par l'EPAEM qui en est le maître de l'ouvrage, prévoit plus particulièrement :

- la définition d'une proposition de programme de référence des ouvrages et équipements contribuant à l'événement, que les maîtres d'ouvrages peuvent raisonnablement s'engager à livrer ;
- la coordination de ces maîtres d'ouvrages en termes de programme, calendrier, planning et aménagements provisoires ;
- la définition et l'optimisation des sujets de circulation générale et des véhicules de chantier.

Chaque partenaire/maître d'ouvrage concerné doit contribuer au coût estimé de la mission de 360 000 euros (coût prévisionnel total maximum) au prorata des ouvrages le concernant (tableau détaillé inclus dans la convention).

La contribution de MPM est ainsi fixée, par la convention proposée, à 15% soit 54 000 euros à verser selon quatre appels de fonds programmés de 2010 à 2013. Le versement en 2010 s'élèvera à 13 500 euros.

Cette convention de partenariat et de financement organise également et fixe l'ensemble des conditions de mise en œuvre de la mission, en particulier son pilotage, son contenu ainsi que son coût et son financement.

C'est ce projet de convention à conclure avec l'Etat, l'EPAEM, la Région, le Département, la Ville de Marseille et le Grand Port Maritime qui est aujourd'hui présenté à l'approbation de notre assemblée.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- la délibération du Conseil d'Administration de l'EPAEM du 2 avril 2009

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le caractère essentiel de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée ;
- L'intérêt communautaire et économique pour la métropole de l'événement « Marseille Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture »

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat et de financement pour la mise en œuvre d'une mission de coordination des opérations « Marseille Provence 2013 » dans le périmètre Euroméditerranée, ci-annexée.

Article 2 :

Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer cette convention et à accomplir les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Pour Présentation,
Le Vice-Président Délégué au Rayonnement
De Marseille Provence Métropole, et à Marseille
Capitale de la Culture 2013

Jean-Claude GAUDIN

Pour Visa,
Le Président Délégué de la Commission
Relations Extérieures

François FRANCESCHI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI